

CHAMPS-SUR-MARNE

Si l'on veut faire remonter l'antiquité de ce lieu le plus haut qu'il est possible sans blesser la vraisemblance, il suffit de rapporter ce qu'on lit dans le Livre des Miracles de Saint Babolein, premier Abbé de Saint-Pierre des-Fossez, dit depuis de Saint-Maur ; sçavoir que ce Saint Abbé et Saint Fursy, premier Abbé de Lagny, bâtirent une Eglise dans un lieu situé au Diocèse de Paris, entre Gournay et Lagny, appelée Campus ; qu'ils prièrent Audobert, Evêque de Paris, d'en venir faire la Dédicace ; que cet Evêque y consacra deux autels, l'un en l'honneur de la Sainte Vierge, l'autre sous le titre de Saint Pierre ; qu'après la mort des deux Saints Abbés ce lieu fut pillé et les habitants dispersés, en sorte que l'Eglise tomba en ruine. Après le décès de ceux qui s'étoient emparés de ce lieu, il y revint des habitants qui relevèrent les ruines de l'Eglise, et y firent construire un autel sous l'invocation de Saint Fursy, et un autre sous celle de Saint Babolein, lesquels autels subsistèrent longtemps. Mais par la suite un incendie réduisit ce lieu en cendres avec l'Eglise, et même l'autel de Saint Fursy ; ensorte qu'il n'y eut que celui de Saint Babolein qui fut conservé. L'Auteur n'en dit pas davantage. Il faut observer que dans toute cette narration, qui peut renfermer l'espace de deux ou trois siècles, il n'est fait aucune mention des SS. Marcelin et Pierre, Martyrs, silence dont je ferai usage ci-après.

Champs-sur-Marne est éloigné de Paris de quatre lieues vers le levant. Sa position est sur une petite côte à pente assez douce, à un quart de lieue au plus de la Marne. C'est un pays où il y a plus de labourages que de terre autrement cultivées. Le bas des côtes du côté de l'occident est arrosé par un petit ruisseau que la Carte de de Fer appelle Grace R., peut-être parce qu'il vient d'un petit bois nommé Bois de Grace et que les planches de M. l'Abbé de la Grive appellent le Ru Merdereau. Le nombre des feux de Champs étoit marqué de quarante-deux dans le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, et le nombre des habitants ou communians fixé à 395 dans le Dictionnaire Universel de l'an 1726. Mais la description du Royaume, imprimée en 1745 par les soins du sieur Doisy,

nous apprend qu'il y a maintenant 68 feux en ce lieu.

L'Eglise Paroissiale paroît être un bâtiment assez récent ; peut-être est-ce l'ancien dont la Dédicace fut faite en 1535, qui auroit été seulement réparé et renouvelé. Il est au reste bien orienté, l'édifice est comme une espèce de grande Chapelle sans ailes, mais fort propre. On y reconnoit les SS. Martyrs Marcellin et Pierre pour Patrons. Cette tradition a au moins deux cents ans ; car lorsque Jean du Bellay, Evêque de Paris, permit à Guy, Evêque de Magarence, d'aller faire la Dédicace de l'Eglise de Champs, il fut spécifié que ce seroit en l'honneur de ces mêmes Saints. Mais il faut dire qu'il s'introduisit une erreur à ce sujet, et voici selon moi d'où elle prit naissance. Il y avoit eu un village dit Malenoue, qui étoit situé entre celui de Champs et l'Abbaye de ce même nom de Malenoue. L'Eglise de ce village possédoit un bras d'un Saint Erasme, et comme on le croyoit Evêque dans la Campanie en Italie, en le regardant comme le patron du lieu, on y célébroit sa Fête le second jour de Juin, c'est-à-dire, conformément à quelques Martyrologes, le même jour que toute l'Eglise Romaine honoroit les SS. Marcellin et Pierre, Martyrs, qui sont au Canon de la Messe. L'Eglise de ce Malenoue ayant été détruite dans le temps de certaines guerres, aussi-bien que le village, la relique de Saint Erasme, que le peuple appelloit Saint Ireaume, fut réfugiée dans l'Abbaye des Dames, et les habitans se retirèrent à Champs où la Paroisse fut transférée. Comme on ne connoit Champs sous le titre de Paroisse au plus tôt que par le Pouillé du XIII siècle, dans lequel la Paroisse de Malenoue ne paroît point, cela peut marquer que la transmigration avoit été faite dans le XI ou XII siècle. Champs n'étant donc pas Paroisse auparavant, mais un simple hameau les habitans de Malenoue s'y établissant, et y bâtissant une Eglise, en célébrèrent naturellement la Fête le second jour de Juin, comme ils avoient coutume de faire précédemment lorsqu'ils étoient à Malenoue, mais comme ils n'avoient plus les reliques de leur patron S. Ireaume, et que les SS. Marcellin et Pierre étoient plus connus dans tous les Calendriers au second jour de Juin, le changement s'introduisit, et peut-être même par la détermination de quelque Evêque ou de quelque Archidiacre.

La nomination de la Cure de Champs a appartenu de plein droit dès son origine à l'Evêque de Paris, le Pouillé du XIII siècle y est formel. Cela est suivi par ceux des XV, XVI et XVII. Vers le règne de Charles VII, le revenu étoit de 32 livres. Sous Charles VII en 1393, Jean Pisseleu, Curé de Champs, fut commis pour administrer le bien des Religieuses de Malenoue, qui étoient réduites à trois ou quatre. En 1546, l'Evêque de Paris confirma le Bail qu'avoit fait Jean Salomon, Curé, de certaines pièces de terre pour une redevance de grain.

Il y a eu sur le territoire de Champs, mais tout proche Gournay, une Léproserie ou Maladrerie, dont on trouve des collations de 1539, 1549, 1550, 1551, 1582. Cette administration étoit confiée à des personnes qualifiées, telles que Robert Thiboust, par exemple, qui l'eut en 1539. Mais dès l'an 1648, il n'en étoit plus fait mention ; elle ne se trouve point parmi celles du Pouillé d'alors.

Champs-sur-Marne fut l'une des Paroisses où le Roi Charles V assigna du bien pour les Chanoines qu'il fonda à Vincennes. Les Lettres de Charles VI de l'an 1397 en font mention ; Item les Mémoires de la Chambre des Comptes, et la Coûtume de Paris de l'an 1510.

Les anciens Seigneurs de Champs ne sont pas beaucoup connus. Un Jean de Champs se trouva en 1145 présent à la donation que Galeran, Comte de Meulent, fit de l'Eglise de la Queue et du four du même lieu au Monastère de Gournay. On voit pareillement dans la liste des Chevaliers qui avoient du bien dans la Chatellenie de Montlhery sous le règne de Philippe-Auguste, et qui le tenoient d'autre que du Roi, un Renauus de Campis et un Guillelmus rufus de Campis. Le premier vivoit en 1215, et celui du nom de Guillaume est dit avoir donné en 1209 à l'Abbaye du Val la moitié d'un pressoir sis à Lagny.

Vers le commencement du quinzième siècle, sous le règne de Charles VI, la Seigneurie de Champs-sur-Marne étoit dans la maison d'Orgemont originaire de Lagny. Philippe d'Orgemont, Echanson du Roi Charles VII, et fort attaché à ce Prince, l'ayant possédée, elle passa à Charles, son fils aîné, Maître des Comptes et Trésorier de France, qui la donna à Pierre, aussi son fils aîné, Chambellan du Roi Charles VIII, lequel Pierre décéda en 1500 au retour du voyage d'Italie où il avoit accompagné ce Prince, et ne laissa point de postérité. Son père lui survécut d'onze ans. Guillaume d'Orgemont l'ayant possédée ensuite jusqu'environ l'an 1518, à sa mort elle advint à Louise d'Orgemont, sa soeur, veuve de Roland de Montmorency, laquelle en paya alors les droits de relief. Depuis lequel la Terre de Champs passa à Claude de Montmorency, Maître-d'Hôtel ordinaire de François Ier, dont on marque la mort à l'an 1546.

On voit ensuite Jean du Faur, qualifié Seigneur de Champs-sur-Marne l'an 1574, dans le temps que Pierre du Faur, Maître des Requêtes, étant fait Président au Parlement de Toulouse, lui résigne sa Charge. Ces du Faur sont plus connus sous le nom de Saint-Jorry. Ils étoient fils de Michel, Seigneur de Saint-Jorry, près Toulouse. Le Seigneur de Champs fut aussi Conseiller d'Etat. Il avoit épousé Magdelene Spifame, mais leur fils ne laissa point de postérité. Il y a quelque apparence qu'il vendit ou échangea avec le Roi, quelques années après, la Terre de Champs.

On produit un acte par lequel Henri III dispose de la Haute-Justice, Greffe et Tabellionage de ce lieu en faveur du sieur Jean Dugué, en contréchange de dix arpens de prés destinés à être unis au Domaine de Gournay.

Bourvalès, fameux Traitant, a joui de la Terre de Champs au commencement du Siècle où nous sommes ; il en a bâti le Château. Les Révolutions arrivées vers 1720 firent tomber la même Terre entre les mains de Madame la Princesse de Conti.

Il existe des Lettres d'union de cette Justice et Baronnie en faveur de Marianne de Bourbon, légitimée de France, veuve du Prince de Conti, avec la Baronnie de Noisy-le-Grand et Terres et Seigneuries de Lognes, et Villiers-sur-Marne, du 7 Sept. 1726.

Aujourd'hui cette Terre est possédée par M. le Duc de la Vallière, qui en est gros Décimateur. Il est pareillement Seigneur de Lognes.

Il y a sur le territoire de la Paroisse de Champs quelques Seigneuries. L'une d'entr'elles est appelée LUISARD dans la plupart des Cartes, et dans celle de de Fer, le Luizard. Mais ce nom a souffert encore d'autres changemens.

En 1520 ce lieu s'appelloit le Luzat. Il fut permis alors à Anne Auger, veuve de noble Jean Croquesel, Seigneur de Luzat, et Claude Croquesel, son fils, aussi-bien qu'à Louis de Montmorency, mari de ladite Anne Auger, de faire célébrer à voix basse en la Chapelle de leur maison de Luzat. Au bout de six vingt ans, la terminaison du nom se trouvoit changée. Même permission fut donnée le 17 Novembre 1646, à Ives Mallet, Secrétaire du Roi, Seigneur du Luzart.

LA HAUTE-MAISON est dite de la Paroisse de Champs dans la concession faite en 1634, à Charlotte de Prie, veuve de François Allemant, Seigneur de Guepean, Maître des Requêtes et Président au Grand-Conseil, d'y avoir un Oratoire domestique.

BAILLY se trouve nommé dans les Registres de l'Archevêché de l'an 1628, à l'occasion de Charles le Roy, Seigneur de la Poterie et de Bailly, qui eut alors la faculté de faire célébrer in Oratorio domûs suce de Bailly infra limites Parochioe de Campis. Ce lieu n'est marqué dans aucune Carte, pas même dans celle des environs de Paris de l'Abbé de la Grive.

Abbé LEBCEUF

-:-:-:-:-